

ROYAUME DU MAROC



PROGRAMME : SHOWROOMS ZI AIT MELLOUL

VENTE SUR OFFRE DE PRIX

Nom & Prénom :

CIN N° :

Demeurant à :
.....

Agissant pour le compte de la société :

RC :

Tél :

**CAHIER DES CHARGES
CLAUSES ET CONDITIONS
CONCERNANT LA VENTE, PAR LA SOCIETE AL OMRANE SOUSS MASSA, DE
SHOWROOMS**

Al Omrane Souss Massa, Angle rue du 29 Février et Bd .Cheikh Saadi Talborjt - BP 321-AGADIR
Tél. : 05 28 84 12 10- Fax : 05 28 82 34 99

La Société Al Omrane Souss Massa lance la cession, par voie d'offres de prix, de showrooms, situés à la Préfecture d'Inzegane/Ait Melloul.

Cette offre s'adresse à toute personne physique ou morale.

La cession des showrooms sera consentie après sélection des dossiers par une commission qui retiendra la meilleure offre en termes de prix.

Article 1 : Désignation

Les principales caractéristiques des showrooms mis en vente ainsi que leur mise à prix se résument dans l'annexe 3.

Par « cahier des charges », on entend le présent cahier des charges relatif aux offres.

Article 2 : Prix et Modalités de paiement

Le prix de vente des showrooms sera réglé de la manière suivante :

- 50 % dès l'acceptation de l'offre ;
- 50 % à la date de notification de la création des titres fonciers.

Les surfaces définitives seront notifiées après éclatement des titres fonciers et donneront lieu à un réajustement de prix.

Article 3 : Paiement de l'avance sur prix

L'acquéreur produira dans son dossier d'offre le premier règlement égal à 50 % du prix offert sous forme d'un chèque certifié ou, à défaut, un chèque de banque libellé au profit de la société Al Omrane Souss Massa.

En cas d'acceptation de l'offre, le chèque sera automatiquement versé au compte de la société Al Omrane Souss Massa.

En cas de désistement de l'acquéreur, le montant versé lui sera remboursé après déduction de **5% du prix de vente**.

Les chèques remis seront restitués aux candidats dont l'offre n'est pas retenue.

Article 4 : Constitution du dossier de l'offre

L'acquéreur devra transmettre son offre sous pli fermé et cacheté contenant :

- Un chèque certifié ou, à défaut, un chèque de banque d'un montant de **50 %** de l'offre proposée ;
- L'offre de prix du (ou des) showroom (s) choisi (s). (annexe 1) ;
- La déclaration sur l'honneur et l'engagement signés et légalisés (annexe 2) ;
- Le présent cahier des charges dûment signé et légalisé avec la mention « **lu et accepté sans réserve** » ;
- La décharge signée et légalisée lorsque le chèque remis n'appartient pas à l'acquéreur (annexe 4) ;
- La copie de la carte d'identité nationale (personne physique) ;
- Les statuts de la société certifiés conformes (personne morale) ;
- L'attestation du registre de commerce (personne morale).

Article 5 : Base de sélection des offres

Les offres seront jugées par une commission dont la composition est fixée par la charte commerciale, suite à une décision de nomination des membres de ladite commission visée par M. Le Directeur Général, et ce, en présence d'un notaire.

L'offre d'un candidat ne peut en aucun cas être inférieure à la mise à prix détaillée en annexe 3.

Au cas où deux ou plusieurs acquéreurs auraient soumissionné à offre égale, il sera demandé à ces derniers de produire, chacun, une nouvelle offre supérieure à la première et donc, majorée de x%, dans les 24 heures suivants la tenue de la commission.

Article 6 : Interdictions

- Il est interdit à « L'acquéreur » d'aliéner ou de louer le (ou les) showroom (s) acquis avant la livraison et le paiement intégral du prix de vente.

Article 7 : Engagements de l'acquéreur

Aux termes du présent cahier de charges, l'acquéreur s'engage à :

- Signer et légaliser le présent cahier des charges ;
- Respecter l'échéancier de paiement.

Article 8 : Déchéance

La société Al Omrane Souss Massa se réserve le droit de prononcer la déchéance à l'encontre de « L'acquéreur » dans le cas du non-respect de ses engagements et du non-respect de l'échéancier de paiement de son (ses) showroom (s) dans les délais consentis. En l'espèce, le montant versé lui sera remboursé après déduction de **5 % du prix de vente**.

Article 9 : Election de domicile

Pour l'exécution du présent cahier des charges, les parties contractantes font élection de domicile à leurs adresses respectives.

L'acquéreur est tenu de communiquer une adresse fiable et d'informer le vendeur en cas de changement d'adresse par lettre recommandée. La société dégage toute responsabilité en cas de non réception des courriers envoyés.

Article 10 : Compétence

En cas de litige, l'affaire est soumise aux tribunaux d'Agadir.

Fait à, le

**Lu et approuvé,
L'acquéreur
(Signé et légalisé)**

ANNEXE 1

OFFRE DE PRIX

PROGRAMME : SHOWROOMS ZI AIT MELLOUL

N° du (ou des) showroom (s) choisi (s)	Superficie approximative (en m ²)	Prix offert unitaire (En dhs TTC/m ²)	PRIX OFFERT TOTAL (en dhs TTC)

* prix offert total = prix offert unitaire x superficie

L'acquéreur

ANNEXE 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR
ET ENGAGEMENT

A – Pour les personnes physiques :

Je, soussigné, (Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte

Adresse du domicile élu :

N° C.I.N : Délivrée le à

Tél :

Adresse électronique :

B – Pour les personnes morales :

Je, soussigné, (Prénom, nom et qualité au sein de la société)

Agissant au nom et pour le compte de

Raison sociale et forme juridique de la société

Adresse du domicile élu :

.....

Affiliée à la CNSS sous le n° :

Inscrite au registre du commerce de (Localité) sous le n° :

N° de patente :

Tél. :

Adresse électronique :

DECLARE SUR L'HONNEUR

- Avoir pris connaissance du cahier de charges régissant la vente des showrooms sis à la Préfecture d'Inzegane/Ait Melloul.
- Avoir visité et pris connaissance de la situation physique et juridique du (des) showroom (s) objet (s) de mon offre.
- M'engage à respecter les clauses du cahier des charges régissant la vente sur offre de prix du (des) showroom (s) objet (s) de mon offre.
- M'engage à régler le prix proposé pour l'acquisition du (des) showroom (s) dans les délais fixés dans le cahier des charges.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans toutes les pièces fournies à l'appui de mon offre.

Signature légalisée

ANNEXE 3
CONSISTANCE DES UNITES MISES EN VENTE
SHOWROOMS ZI AIT MELLOUL

N° Du showroom	Surface provisoire (m²)	Mise à Prix (en dhs TTC/ m²)	Mise à Prix totale (en dhs TTC)
9	1 041	3 806	3 962 046
32	1 111	3 806	4 228 466
33	1 114	3 806	4 239 884

ANNEXE 4

DECHARGE

Je soussigné :

M.

Demeurant à

Nationalité Marocaine,

Titulaire de la carte d'identité Nationale N°

1. **Reconnais** avoir remis le chèque n° d'un montant de dhs libellé au profit de Al Omrane Souss-Mass SA, tiré sur la banque agence à M. titulaire de la carte d'identité Nationale N° pour participation à l'offre de prix organisée par la société Al Omrane Souss-Massa SA relative à l'acquisition d'un ou plusieurs showrooms sis à la Préfecture d'Inzegane/Ait Melloul.
2. **Demande** à la société Al Omrane Souss Massa SA, en cas d'acceptation de l'offre, de destiner cette somme à l'acquisition en son nom propre par M. et **lui donne décharge entière et définitive** ainsi qu'à la société Al Omrane Souss Massa SA. Dans le cas du rejet de l'offre, le chèque sera restitué au candidat.
3. **Renonce** définitivement à toute réclamation ou demande de restitution de cette somme pour quelque raison que ce soit.

Fait à

Le

M.